

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 416

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 16.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Un étranger qui « refuse de se soumettre au relevé de ses empreintes digitales » ou qui « altère volontairement ces dernières pour empêcher leur enregistrement » n'a pas un comportement respectueux vis-à-vis de la France qui l'accueille. Comment ne pas considérer que cela représente un risque non négligeable de fuite ?

Il convient de supprimer cet alinéa.